

**CONVENTION DE TRANSFERT DE BIENS MOBILIERS REFORMES ENTRE
SERVICES DE L'ETAT**

Entre les soussignés

Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, élisant domicile au 78 rue de Varenne – 75349
PARIS 07 SP, ci-après dénommé le SERVICE CEDANT,

D'une part,

et

l'École de Gendarmerie de DIJON, 917 rue de l'aviation BP80034 – 21601 LONGVIC CEDEX
représentée par l'adjudant-chef Belarmino RAMALHO, Officier Comptable des matériels
ci-après dénommé le SERVICE CESSIONNAIRE

d'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit.

Cette convention a pour objet de procéder au transfert des biens désignés ci-après au profit du service cessionnaire et d'autoriser l'enlèvement sur leur lieu de dépôt. Ce transfert est consenti et accepté sous les conditions suivantes.

1/ Description des biens

Les biens désignés ci-après demeureront sous la garde et la responsabilité du service cédant jusqu'à leur enlèvement.

Désignation	Quantité	Lieu de dépôt	Date d'enlèvement
Grande table (composé de 8 panneaux)	1	19 avenue du Maine 75015 PARIS	06 juillet 2023
30 chaises	30		

2/ Etat des matériels - absence de garantie

Le cessionnaire prend les biens cédés dans l'état où ils se trouvent et s'engage expressément à n'exercer aucun recours en garantie contre le cédant, notamment en cas de défaut, apparent ou caché, que pourraient comporter les biens alloués.

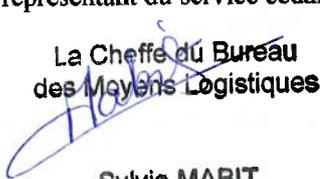
3/ Enlèvement des biens - Transfert de propriété

La convention emporte autorisation d'enlèvement par le cessionnaire sur le lieu de dépôt des matériels concernés tel qu'il est précisé au paragraphe 1 de la présente convention.

L'enlèvement de la totalité des biens cédés aura lieu sur présentation d'un exemplaire original de la convention au cédant et devra être effectué à la date fixée par les parties.

Le transfert de propriété des biens cédés au profit du cessionnaire interviendra à la date de l'enlèvement effectif.

Fait, le mercredi 28 juin 2023.

<p>Le représentant du service cessionnaire</p> <p>ADC Belarmino RAMALHO Officier Comptable des Matériels de l'École de Gestion de MILION</p> 	<p>Le représentant du service cédant</p> <p>La Cheffe du Bureau des Moyens Logistiques</p>  <p>Sylvie MABIT</p>
---	---

Ministère de l'Agriculture
et de la Souveraineté Alimentaire
Secrétariat Général
SAFSL - SDLP
Bureau des Moyens Logistiques
78, rue de Varenne - 75349 PARIS 07 SP